

Ces personnes ont contribué financièrement, physiquement, voire même moralement à deux efforts de guerre, et plusieurs d'entre elles qui ont aujourd'hui atteint l'âge de la pension ont souvent sacrifié un ou deux de leurs descendants à l'Armée, qui les envoyait tuer sur les champs de bataille.

Aujourd'hui, ces personnes sont encore abandonnées à elles-mêmes. Après avoir travaillé d'arrache-pied, après avoir donné le meilleur d'elles-mêmes, après avoir financé les municipalités et les commissions scolaires, après avoir payé l'impôt et des cotisations syndicales, elles sont obligées d'abandonner le travail à 60 ans, parce certains régimes d'assurance ne les protègent plus contre un employeur qui ne veut pas courir le risque de garantir un emploi à une personne qui n'est pas assurable.

C'est pour ces raisons que j'appuie sans réserve la résolution de l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce et, bien plus, je me demande si 65 ans n'est pas encore un âge un peu trop avancé. Au fait, je me demande si, lorsque le bill aura été déferé au comité, on ne pourrait pas étudier la possibilité de réduire l'âge d'admissibilité à 60 ans. Étant donné qu'on ne peut trouver d'emploi même pour une personne de 20 ou 25 ans et qu'il y a beaucoup de chômeurs entre 35 et 40 ans, je suis d'avis qu'on devrait étudier la possibilité d'accorder une pension aux personnes de 60 ans, tout en leur consentant une réduction d'impôt. Je crois qu'en agissant ainsi, on ferait preuve de justice. Il ne s'agit pas de faire un cadeau à ces gens-là, ni de leur donner un montant exorbitant; il s'agit simplement de leur rembourser ce que nous leur devons. Je répète que ces gens âgés de 60 ou de 65 ans sont délaissés; ils ne font plus partie de leur syndicat, personne ne s'occupe d'eux.

Avant de terminer mes observations, j'aimerais féliciter de nouveau l'honorable député qui a proposé que l'on traite, pendant quelques instants, du problème de ces bâtisseurs du pays. A mon avis, tout ce qui vise à améliorer le sort de ces gens mérite l'attention du gouvernement, et c'est pour cette raison—et je le dis au nom de mon parti—que nous appuyons pleinement cette résolution.

[Traduction]

M. Bruce Howard (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) de présenter à la Chambre cette mesure aussi sage qu'importante. Tous les représentants de circonscriptions comptant un grand nombre de pensionnés de la vieillesse se rendent compte chaque jour qu'il est urgent d'améliorer le sort de ces gens. Il faudrait avoir le cœur dur pour ne pas compatir à la misère de nos

[M. Godin.]

pensionnés. Rien que pour ce motif, nous devrions féliciter le député d'avoir présenté cette mesure, car il rend vraiment service au pays.

Le régime des pensions est compliqué et ardu—et plein de surprises. J'ai reçu l'autre jour une lettre d'une dame fort âgée qui disait que son mari et elle-même vivent d'une pension de loin inférieure à \$3,000, montant qui, d'après le Conseil économique, représente le seuil de la pauvreté; pourtant, ils s'en tirent pas trop mal. Elle signale que même s'ils ne peuvent pas s'offrir beaucoup de luxe, son mari et elle sont fiers de s'en tirer avec leur seule pension et ne demandent rien de plus du gouvernement. Cette lettre sort tellement de l'ordinaire que j'ai cru devoir en parler ici.

Monsieur l'Orateur, il est important de noter que les déductions ou exemptions proposées dans la motion soumise à la Chambre accorderait une réduction d'impôt plus importante pour ceux qui ont des revenus élevés que pour ceux qui ont des revenus moyens ou faibles. Je me demande si cela aiderait vraiment nos pensionnés de la vieillesse? Je pense qu'une déduction de \$500 ne signifie pas grand-chose pour un contribuable qui ne touche que la pension de vieillesse. D'un autre côté, cela représente une somme importante pour quelqu'un dont le revenu est élevé. Si vous le permettez, je comparerai quelques chiffres.

Prenons le cas d'un pensionné recevant le minimum, soit \$1,310 par an. Sans la déduction de \$500, il paierait \$31.08 d'impôt. Avec la déduction de \$500, il ne paiera pas d'impôt. D'autre part, prenons le cas du contribuable dont le revenu est de \$20,000 par an. Si ce contribuable avait droit à l'exemption de \$500, comme le propose la motion, il économiserait \$232 par an en impôts.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé des problèmes de nos pensionnés de la vieillesse et des pauvres. Je pense qu'en adoptant cette proposition, nous n'aiderions pas nos pauvres. Je vous pose la question: cette mesure peut-elle vraiment aider à résoudre le problème de la pauvreté chez nos pensionnés de la vieillesse? Nous devrions sûrement montrer la plus grande considération pour les personnes qui reçoivent de \$1,300 à \$3,000 par année. Selon les prévisions, le pays perdrait annuellement de 20 à 25 millions de dollars, dont il a grand besoin, si cette mesure était mise en œuvre.

M. Allmand: Le député me permettrait-il de lui poser une question? J'aimerais connaître la source des chiffres qu'il nous cite.

M. Howard (Okanagan Boundary): J'ai fait des recherches à ce sujet. Les chiffres sur ce qu'il en coûtera au Trésor national pour met-